

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 8 février 2021**

---

**ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION  
À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis une dizaine d'années, la Ville de Mantes-la-Jolie a mis en œuvre diverses actions en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique afin de contribuer, au niveau local, aux défis environnementaux nationaux.

Dans le but de poursuivre cette démarche, mais surtout de l'étoffer et de l'inscrire sur le long terme avec la participation des habitants, la Ville souhaite organiser des Assises de la transition écologique.

Cette phase de concertation, prévue au cours de l'année 2021, se veut la plus large possible, à la fois en termes de public (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants, habitants et usagers, associations etc.) et de thématiques à aborder (transport et mobilité, alimentation, énergie, déchets et recyclage, biodiversité etc.). Les résultats de ces échanges constructifs permettront de définir un programme d'actions concertées sur le long terme et d'adapter les politiques publiques en conséquence.

Pour cela, la Ville souhaite se faire accompagner d'un prestataire extérieur afin de l'aider dans l'organisation et l'animation de cet événement, dans un contexte sanitaire très particulier lié à la Covid-19.

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme portant sur la période 2019-2024 "Eau et Climat", l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) peut accompagner les projets de communication portant sur la définition de stratégies d'adaptation au changement climatique, la sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau, le développement durable, la préservation de la biodiversité, la santé ou encore la réduction des pollutions qui représentent des priorités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau sur le bassin. Le soutien financier de l'AESN peut s'élever à 50% maximum des dépenses éligibles.

L'organisation des Assises de la transition écologique sur la Ville s'inscrivant pleinement dans cet enjeu de communication et de concertation, l'octroi d'une subvention de l'AESN permettrait de contribuer au financement de cet évènement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Descriptif</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention AESN sollicitée (€)</i>	<i>Subvention AESN sollicitée (% HT)</i>	<i>Part communale (€ HT)</i>	<i>Part communale (%)</i>	<i>Part communale (€ TTC)</i>
Organisation des Assises de la transition écologique	34 000 €	40 800 €	17 000 €	50%	17 000 €	50%	23 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 000 €</b>	<b>40 800 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>17 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>23 800 €</b>

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 17 000 euros, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin de contribuer au financement de l'organisation des Assises de la transition écologique sur la Ville.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant sur la période 2019-2024 "Eau et Climat",

Considérant la volonté de la Ville d'organiser des Assises de la transition écologique dans un objectif de communication, de sensibilisation et de coconstruction d'un programme d'actions et d'adaptation des politiques publiques aux enjeux de la transition écologique et d'adaptation au changement climatique,

Considérant le soutien éventuel de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aux projets de communication portant sur les priorités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau sur le bassin,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire à organiser des Assises de la transition écologique dans la Ville,
  
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 17 000 euros, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin de contribuer au financement de l'organisation des Assises de la transition écologique sur la commune de Mantes-la-Jolie,
  
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET